

Syndicat Mixte Cantal Attractivité
République Française

Affichage Public réglementaire
effectué
du 21/12/22 au 20/12/23
Conseil départemental

DELIBERATION DE COMITE SYNDICAL

Séance du : 13 décembre 2022 16h30
Hôtel du Département, Salle Pierre Raynal

OBJET : Candidature Leader 2023-2027 - « Cantal 3V – : Viable – Vivable – Vivant »

2022 - 007

Date de la convocation : 7 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de présents : 16

Pouvoirs : 0

Nombre de votants : 16

Étaient présents :

Collège des collectivités :

- Bruno FAURE, Conseil départemental du Cantal
- Gilles CHABRIER, Conseil départemental du Cantal
- Gilles COMBELLE, Conseil départemental du Cantal
- Marina BESSE, Conseil départemental du Cantal
- Isabelle LANTUEJOUL, Conseil départemental du Cantal (suppléante)
- Valérie SEMETEYS, Conseil départemental du Cantal (suppléante)
- Magali MAUREL, Conseil départemental du Cantal (suppléante)
- Cyrille ROLLIN, Commune de Mauriac (suppléant)
- Marie PETITIMBERT, Commune de St Flour (suppléante)

Collège des EPCI :

- Didier ACHALME, Hautes Terres Communauté
- Valérie CABECAS, Communauté de Communes du Pays Gentiane
- Martine PANI, Communauté de Communes du Pays de Salers (suppléante)
- Jean-Pierre SOULIER, Communauté de Communes du Pays de Mauriac

Collège des consulaires :

- Audrey MOUSSIE, Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal (suppléante)
- Nicolas BARDY, Chambre d'Agriculture du Cantal
- Dominique GOUZE, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cantal (suppléant)

Absents –excusés : néant

A été désignée secrétaire de séance : Marina BESSE

Monsieur le Président informe le Comité syndical :

- Du lancement, le 31/03/2022, de l'appel à candidatures LEADER 2023-2027 par le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes ;
- Du travail réalisé sur le montage du dossier de candidature par le partenariat local sur la base d'une analyse documentaire, statistique et cartographique, des évaluations des programmes LEADER précédents et des ateliers de concertation LEADER 2023-2027 ;
- De la proposition de la stratégie « Cantal 3V : Viable-Vivable-Vivant » portée par le Syndicat Mixte Cantal Attractivité ;

Vu l'arrêté n°2022-1859 du 29 novembre 2022 autorisant la création du syndicat mixte ouvert Cantal Attractivité

Considérant les statuts du syndicat mixte Cantal Attractivité tant sur l'objet que sur le périmètre géographique lui conférant l'efficacité dans la mise en œuvre d'un programme LEADER au sein d'un Groupe d'Action Locale Cantal en cours de construction au regard de l'appel à candidature régionale LEADER 2023-2027 ;

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **D'ACTER** que la candidature LEADER 2023-2027 « Cantal 3V : Viable – Vivable – Vivant » soit sur le périmètre du syndicat mixte Cantal Attractivité à l'exception de la commune de Montgreleix (membre d'un EPCI dont le siège se situe hors département).

- **D'ACTER** que la candidature LEADER 2023-2027 « Cantal 3V : Viable – Vivable – Vivant » soit portée par le Syndicat Mixte Cantal Attractivité, structure porteuse du Groupe d'Action Locale Cantal.

- **DE PARTICIPER** à la stratégie locale de développement « Cantal 3V : Viable – Vivable – Vivant » et au programme d'actions LEADER 2023-2027 en cours d'élaboration du Groupe d'Action Local Cantal, déclinés quatre fiches-actions :

1. Améliorer le cadre de vie en renforçant les activités économiques de proximité.
2. Expérimenter dans les services à la population et aux entreprises.
3. Coopération interterritoriale et transnationale.
4. Fonctionnement du GAL.

- **DE DESIGNER** M Thierry PERBET comme représentant titulaire et M Nicolas BARDY comme représentant suppléant au sein du comité de programmation LEADER en charge de la sélection des opérations et du suivi de programmation.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 « Cantal 3V : Viable – Vivable – Vivant ».

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte Cantal Attractivité



Bruno FAURE

PREFECTURE DU CANTAL
20 DEC. 2022
BUREAU DU COURRIER

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Notification / publication du :